

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 1

Artikel: Un souhait
Autor: Godet, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200783>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

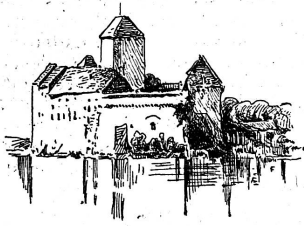
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
 Grand-Chêne, 11, Lausanne.
 Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
 SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
 ÉTRANGER: Un an, fr. 7,20.
 Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
 Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
 Étranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



A tous ses abonnés et à tous ses lecteurs,
 le Conteur envoie ses vœux les plus sincères pour la nouvelle année.

Un souhait.

M. Philippe Godet, nous l'avons dit déjà, est d'en-
 re les plus fidèles amis du *Conteur*. Et, de cette
 amitié, qui nous est très précieuse, chaque nouvel-
 n nous apporte un nouveau témoignage :

AU CONTEUR VAUDOIS.

Vous avez tant d'amis, ô cher CONTEUR VAUDOIS,
 Que vous ne pourriez point les compter sur vos doigts.
 Tant mieux! les bons amis nous sont si nécessaires!
 Veuillez compter toujours, parmi les plus sincères,
 Veuchâtel, 26 décembre 1903. PHILIPPE GODET.

Nous remercions vivement M. Godet de l'assu-
 rance qu'il nous donne et le prions, à notre tour,
 le vouloir bien, à l'occasion de la nouvelle année,
 agréer nos vœux les plus sincères, vœux auxquels
 s'associent, nous en sommes certain, tous nos lec-
 teurs.

La première des « Feuilles d'avis. »

M. Paul Allenspach, rédacteur en chef de la
Feuille d'avis de Lausanne, a publié récem-
 ment deux articles bien intéressants sur les
 origines de son journal. Nous y lisons que le
 fondateur en fut, non un Lausannois de vieille
 roche, mais un bourgeois d'Etagnières, du
 nom de Duret. Le premier numéro date du 29
 juin 1762. Au début, le journal était hebdoma-
 daire et paraissait sous ce titre: *Annales et*
avis divers. Feuille périodique. Il ne contenait
 guère que des annonces, l'indication du prix
 des denrées, et autres renseignements de ce
 genre. Ce n'est que bien des années après sa
 fondation que le périodique de Duret prit le
 nom de *Feuille d'avis*, qui est maintenant ce-
 lui de nombre d'autres journaux d'annonces
 et d'informations.

Il nous a paru curieux de rechercher quelle
 avait été la première *Feuille d'avis* de langue
 française, et nous avons trouvé que ce fut
 celle de Théophraste Renaudot, fondateur de
 la *Gazette de France* (1632). C'est de Venise
 qu'il rapporta l'idée de la première gazette de
 langue française. Avant le XVII^{me} siècle, le jour-
 nalisme existait à l'état rudimentaire en Hol-
 lande, en Allemagne et à Venise, où la *ga-*
zetta, petite pièce de monnaie qui représen-
 tait le prix d'un exemplaire, donna bientôt son
 nom à la feuille périodique.

Renaudot avait plusieurs cordes à son arc.
 Il était journaliste, médecin et directeur d'un
 « bureau d'adresse » ou bureau de rensei-
 gnements, qu'il avait ouvert à Paris.

Il y avait six mois à peine que Renaudot pu-
 bliait sa *Gazette*, quand il lança un second
 journal, la *Feuille du bureau d'adresse*, dont
 le premier numéro porte la date du 1^{er} juin
 1632. Cette nouvelle création fut appelée *Feuille*
d'avis par le public parisien. Elle paraissait le
 premier de chaque mois et remplissait en
 quelque sorte le rôle de supplément de la *ga-*
zette de France. Renaudot étant mort en 1653,
 elle cessa d'exister. Le libraire Thiboust la
 reprit en 1715 et en fit une brochure in-12 qui
 se vendait chaque semaine et qui contenait
 « les affiches de Paris, des provinces et des
 pays étrangers ».

Voici quelques extraits de la *Feuille* de Re-
 naudot, numéro du 1^{er} septembre 1633 :

TERRÉS SEIGNEURIALES A VENDRE.

Une terre seigneuriale en chastellenie, avec toute
 justice, à quatre lieues au deçà d'Orléans, dans la
 forest, consistant en chasteau bien logeable, terres
 labourables, vignes, prez, droit de pesche et de
 chasse, bourg qui en dépend, plusieurs mestairies,
 rentes, droits de patronnage et autres droits sei-
 gneuriaux. Elle est de deux mille livres de revenu,
 le prix de soixante mille livres. V. 3. f. 262 à 3. v. 1

MAISONS A VENDRE A PARIS.

Une maison bastie de neuf vers la place Maubert,
 consistante en deux boutiques, deux caves, court,
 puits, six chambres avec leurs bouges, un pavil-
 lon dessus la montée, dans lequel il y a une cham-
 bre et grenier avec une estude à costé. Louée qua-
 tre cents livres; le prix de neuf mille livres. V. 3.
 f. 253 à 6. r.

MAISONS A PARIS A DONNER A LOYER.

Une maison au quartier du Pont-Neuf, consis-
 tante en deux portes cochères, deux caves, cuisine,
 puits, grande salle, sept chambres avec leurs bou-
 ges et cabinets, du prix de douze cens livres. V. 3.
 f. 249 à 6. v.

OFFICES A VENDRE.

Un office de trésorier des régiments en Limou-
 sin, aux gages de cinq cents livres, et quelques
 autres petits profits. Le prix est de six mil livres.
 V. 3. f. 419 à 2. v.

Un autre de conseiller au parlement de Rouen,
 pour le prix du dernier vendu, qui est de quatre
 vingt quatre mil livres. V. 3. f. 250 à 2. r.

MEUBLES A VENDRE.

Un lit à pentes de serge à deux anvers, vert
 brun, avec des bandes de tapisserie et la couver-
 ture traînante. Le prix de soixante livres. V. 3. f.
 253 à 4. r.

Un habit neuf de drap du sceau² escarlate, qui
 n'est pas encore achevé, doublé de satin de mesme
 couleur avec un galon d'argent. Le prix de dix-huit
 écus. V. 3. f. 253 à 3. r.

AFFAIRES MESLÉES.

On donnera l'invention d'arrêter le gibier et
 l'empescher de sortir du bois et d'y rentrer, quand

¹ Ces indications abrégées signifient volume 3, folio 252
 à 253, verso. Elles se rapportent aux inscriptions du Bu-
 reau d'adresse.

² Pour drap d'Usseau, petit village du Languedoc, où
 furent établies les premières manufactures.

il en sera sorti, par d'autres lieux que ceux qu'on
 voudra. V. 3. f. 253, art. 9. v.

Une autre donnera l'invention de nourrir quan-
 tité de volailles à peu de frais. V. 3. f. 254, art. 10. v.

On veut vendre un atlas de Henricus Hondius le
 prix de quarante-huit livres. V. 3. f. 251 à 1. r.

On demande compagnie pour aller en Italie dans
 quinze jours. V. 3. f. 249 à 3. v.

On prestera à constitution de rente, la somme de
 mil livres en une partie, mesme au denier vingt,
 pourveu que ce soit à quelque communauté. V. 3. f.
 250 à 5. v.

On vendra un jeune dromadaire à prix raisonna-
 ble. V. 3. f. 253 à 11. v.

Ces vieilles annonces sont intéressantes à
 plus d'un titre. Elles donnent des indications
 précises sur les coutumes et les conditions de
 la vie à Paris, dans la première moitié du
 XVII^{me} siècle. On y voit aussi qu'en ce temps-là
 le mot *bouge* n'était pas encore synonyme de
 lieu malpropre ou mal famé; c'était un cabi-
 net peu éclairé, auprès d'une chambre, et où
 il n'y avait place que pour un lit, quelque
 chose d'analogue à nos alcôves, pièces qui,
 entre parenthèses, n'existent plus dans les
 constructions modernes.

Et voilà comment les *Feuilles d'avis* devien-
 nent des documents précieux pour l'historien
 et le philologue.

Lecteurs, mes frères, ne les traitons pas de
 feuilles de chou ! V. F.

L'aubergiste.

La voiture qu'emporte
 Le pur-sang du château,
 Réveille le hameau...
 Et déjà sur sa porte
 L'aubergiste apparaît...
 La voiture s'arrête :
 — Est-ce pour lui la fête ?
 Un sourire discret
 Vient éclairer sa face...
 Mais que voit-il, hélas !
 Ne s'arrête-t-on pas
 A l'auberge d'en face !
 Avec un jurement
 Il rentre et puis répète,
 En secouant la tête
 Mélancoliquement :
 « Est-il rien de plus triste,
 Lorsque les voyageurs
 Vont se loger ailleurs,
 Que l'état d'aubergiste ! »

E.-C. Thou.

De bounan.

Bin dâo bounheu à très ti, petits et grands,
 po tota l'annaie que n'ein quemeinci hier à
 né. Lo bon Dieu vo baillâi prau paille po vou-
 très paillesse, prau bllesson po voutrè dina,
 prau tomma à petitgoutâ, et que vo seyi adi
 tot dru et tot vedzet. Mâ, accutade mè vai on
 bocon, se vo ne sède pas lire benhirâo de vo
 mîmo, quand bin vo z'arâi tot lo resto, cein ne
 vo farâi pas mè que ma choqua. Et tatsi de vo
 conteinta de cein que vo z'âi, quemet Cliitson
 que l'a portant duve tsambe de bou, po cein